

## 3 Étapes pour devenir acteur de la prévention

### Contexte

Chaque année, sur l'ensemble des salariés :

**1/30**  
aura un  
**accident** de travail  
avec arrêt

**1/400**  
déclarera une  
**maladie**  
**professionnelle**

**1/500**  
deviendra  
partiellement  
**handicapé**

**1/30 000**  
**décèdera** à  
cause de son  
travail

En réponse, l'INRS a créé la formation en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique qui rend le salarié acteur de sa propre prévention et de celle de l'entreprise.

- Diminution des accidents de travail et des maladies professionnelles
- Amélioration de la performance
- Augmentation des compétences et responsabilités = Reconnaissance
- Participation de tous = Motivation

### En pratique

**1 session de formation de 2 x 7h**



#### Connaître les risques de son métier

Notre formateur apporte les clés afin de repérer les situations susceptibles de nuire à la santé ou d'entraîner des efforts inutiles et excessifs.

#### Observer et analyser sa situation de travail

Nous transmettons aux stagiaires nos capacités d'analyse ergonomique en s'appuyant sur la connaissance du corps humain et de ses limites.

#### Participer à la maîtrise du risque

Dernière étape de la prévention, le formateur évoque les différentes pistes d'amélioration possibles et les 9 principes généraux de prévention.

### En bref

Le PRAP permet de connaître les risques, de les analyser, d'adopter de bonnes pratiques et de proposer des solutions d'amélioration.

C'est une démarche globale, participative et pluridisciplinaire : c'est par la mobilisation de tous que l'on peut améliorer efficacement conditions de travail et performance.



- ✓ Encouragée par les partenaires sociaux.
- ✓ Éligible aux OPCA
- ✓ Formation validée par un certificat délivré par l'INRS